

Avis du 8 novembre 2000 de la Commission de la sécurité des consommateurs relatif aux éthers de glycol

Sur la base des données disponibles et dans l'attente de données supplémentaires, cet avis de la commission de la sécurité des consommateurs demande que soit réalisé la substitution complète de glycol des groupes 1, 2 et 3a (série E), que des études soient menées par le monde scientifique et que dans cette attente un étiquetage informatif des préparations destinées au grand public comportant, à quelque concentration que ce soit, des éthers de glycol des groupes 1a (s'il en reste), 1b et 2 soit réalisé.

Mots-clés : adhésif ; revêtement organique ; éther de glycol ; produit de nettoyage ; solvant

Fichier(s) joint(s) (0):

Article(s) relatif(s) (0):

Lien(s) externe(s) (0):